

Projet pédagogique école de musique de Solgne

Objectifs :

-Favoriser la découverte et l'apprentissage de la musique à destination du plus grand nombre dans un souci constant de démocratisation de la culture musicale.

-Promouvoir la diffusion de la musique et l'animation du territoire.

-Mettre en place une école de proximité afin de limiter les déplacements des familles vers le lieu d'enseignement.

L'école de musique est avant tout un lieu d'enseignement. L'équipe pédagogique est présente pour encadrer, conseiller et évaluer l'élève. Les parents d'élèves sont obligatoirement associés à cette démarche en encourageant, en veillant à une pratique quotidienne d'au moins 15mn à la maison et à la réalisation du travail prescrit, en participant aux auditions et en rencontrant les professeurs. Si la pratique musicale fait référence à des notions de plaisir et de loisir, elle ne doit pas cacher la notion d'efforts et de progression pour un résultat satisfaisant.

La pratique instrumentale enfin permet à l'enfant ou à l'adolescent d'acquérir et de développer : la mémoire, l'attention et la concentration, la rigueur et la créativité tout en encourageant le « vivre ensemble » lors des séances collectives ou lors de manifestations musicales diverses (auditions, concert de fin d'année...).

Les cours: 1er et 2ème cycle (préparatoire et élémentaire)

1er cycle(durée 3 à 4 ans) : début d'une pratique instrumentale« en solo », acquisition des bases pour la pratique musicale.

2è cycle(durée 3 à 4 ans) : consolidation des bases pour la pratique musicale acquises durant le 1er cycle de manière à s'orienter vers une pratique autonome.

Spécificité de l'école : La formation musicale ou solfège(lecture de notes, lecture rythmique, lecture chantée...) se fait de façon très progressive et **est intégrée aux cours de pratique instrumentale. Il n'y a donc pas de classe de solfège obligatoire pour démarrer la pratique instrumentale.**

-guitare classique(cours individuel)

-guitare d'accompagnement : *s'accompagner en chantant* (cours individuel ou collectif jusqu'à 4 élèves)

-flûte à bec(cours individuel/ collectif jusqu'à 6 élèves)

-ensemble instrumental (cours collectif, à partir de la deuxième année de pratique instrumentale)

-Percussions (Batterie, djembé, xylophone...)

-cuivres : trompette

D'autres instruments sont à l'étude mais en recherche de professeurs : piano, , flûte traversière...

Tarifs : cours individuels de 30mn/semaine 42€/mois

cours collectifs de 45mn/semaine 32€/mois

chorale enfants 1h/semaine : 150€/année

L'école de musique ne fournit aucun instrument. La location ou l'achat de l'instrument choisi ainsi que l'achat de méthodes ou de partitions de musique sont à la charge des parents, sur les conseils du professeur.

Fiche de préinscription école de musique de Solgne

Je soussigné(e) M/Mme.....souhaite inscrire mon enfant.....
âge.....à l'école de musique, en cours de (cochez votre choix) :

-guitare classique en cours individuel de 30mn/semaine

-guitare d'accompagnement en cours individuel de 30 mn /semaine

-guitare d'accompagnement en cours collectif de 45 mn /semaine

-flûte à bec en cours individuel de 30mn/semaine

-flûte à bec en cours collectif de 45mn/semaine

-percussions : batterie

-cuivres : trompette

Tarifs : cours individuels de 30mn/semaine 42€/mois

cours collectifs de 45mn/semaine 32€/mois

chorale enfants 1h/semaine : 150€/année

Les cours ont lieu chaque année de début septembre à début juillet sur une période de dix mois (35 semaines hors congés scolaires et jours fériés) .

Une inscription en cours d'année est bien entendu possible.

Le règlement s'effectue pour l'année scolaire en une seule fois ou au prorata du nombre de semaines si l'élève arrive en cours d'année.

Toutefois il y a possibilité de procéder à un paiement échelonné trimestriel en 3 chèques s'ils sont remis à la date de l'inscription en début d'année scolaire.

Tarif d'un cours individuel de 30mn sur la base de 35 cours à l'année : $42 \times 10 \text{ mois} = 420 / 35 = 12 \text{ €}$	Tarif d'un cours collectif de 45mn sur la base de 35 cours à l'année : $32 \times 10 = 320 / 35 = 9 \text{ €}$
--	---

Exemple de paiement en cas d'inscription en cours d'année :

Si votre enfant débute au mois de janvier 2025 , il restera donc 22 semaines à régler (début juillet inclus) .

Donc $22 \times 12 \text{ €} = 264 \text{ €}$ pour les cours individuels et $22 \times 9 \text{ €} = 198 \text{ €}$ pour les cours collectifs

Une date de réunion d'information parents/professeurs vous sera communiquée ultérieurement lorsque nous aurons réceptionné toutes les fiches de préinscription.

Pour tous renseignements complémentaires, adressez-vous à :

Denis Bastien au 06 84 08 32 20

email : denisb57@hotmail.fr